

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4619

objet : **Renouvellement des droits de licence Papi - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence et sans consultation**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le marché a pour objet le renouvellement des droits de licence Papi.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34, 35-II-8 et 66 du code des marchés publics, car la société Cubiks est titulaire de la licence exclusive d'exploitation du système Papi.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel de 6 400 € HT minimum et de 12 500 € HT maximum.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à ce prestataire le 1er septembre 2006 ;

Vu ledit projet de marché ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer la marché à bons de commande pour le renouvellement des droits de licence Papi et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Cubiks pour un montant annuel minimum de 6 400 € HT, soit 7 654,40 € TTC et maximum de 12 500 € HT, soit 14 950 € TTC, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

2° - La dépense, au titre de ce marché, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - centre budgétaire 283 000 - centre de gestion 283 000 - ligne de gestion 010 667 - compte 0 622 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,